

## Dépôt de plainte à l'encontre de Mlle Ornella Guyet et des sites internet Indymedia et Rebellyon



### COMMUNIQUÉ DE L'UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

#### DÉPÔT DE PLAINTE À L'ENCONTRE DE Mlle Ornella GUYET (alias « Marie-Anne Boutoleau »), ET DES SITES INTERNET [INDYMEDIA \\*](#) ET [REBELLYON \\*\\*](#), POUR DIFFAMATION, INJURES PUBLIQUES, REFUS DU DROIT DE réponse ATTEINTE À LA liberté D'EXPRESSION

1°) Mlle « Marie-Anne Boutoleau », qui se présente comme « journaliste indépendante », a commencé, depuis maintenant quelques semaines, à injurier publiquement François Asselineau et l'UPR, en leur appliquant de façon répétée les qualificatifs d'« *extrême droite* », de « *profondément réactionnaires* », d'« *ultra-nationalistes* » et de « *fascistes* ». Elle a diffusé ces injures, notamment sur le site Internet Indymedia Paris, afin de leur assurer la plus grande publicité.

2°) Le nom de « Marie-Anne Boutoleau » est un pseudonyme. Son vrai nom à l'état civil est Mlle Ornella Guyet. Ses activités de « *journaliste indépendante* » semblent minces si l'on en juge par le nombre infime d'articles recensés par Internet sur son nom. Elle n'a jamais rencontré François Asselineau, pas plus qu'elle n'a jamais manifesté le souhait de le rencontrer, avant d'entamer sa campagne d'injures et de diffamation.

3°) Suite aux premiers écrits injurieux et diffamatoires de Mlle Ornella Guyet – alias « Marie-Anne Boutoleau » -, l'Union Populaire Républicaine a transmis à l'intéressée des réponses circonstanciées en lui demandant de bien vouloir les publier sur le site Indymedia Paris, et cela conformément au droit de réponse reconnu par la loi.

4°) Mlle Ornella Guyet a continuellement refusé de publier nos réponses ou de faire des correctifs, en arguant en substance qu'il était hors de question de « donner la parole à des fascistes ».

**Il y a donc bien eu atteinte avérée, de la part de Mlle Ornella Guyet et du site Indymedia, au droit de réponse prévu par la loi pour toute personne ou tout organisme s'estimant injurié ou diffamé dans une publication.**

5°) Le 4 juin courant, Mlle Ornella Guyet a franchi un pas décisif dans la provocation et l'illégalité, en publiant, sur le site Internet Rebellyon, sous la signature « **Des anti-fascistes lyonnais et parisiens, avec la documentation réunie par Marie-Anne Boutoleau, journaliste indépendante** », un article classé dans la rubrique « **facho** » et intitulé « **Attention, l'ultra-droite souverainiste débarque à Lyon !** »

6°) Dans cet article, l'intéressée a de nouveau repris des éléments diffamatoires et injurieux de ses écrits précédents à l'encontre de l'UPR et de son président. Nous en recenserons ici 4 exemples, sans prétendre pour autant être exhaustifs à ce stade :

6.1. - s'agissant de la conférence de François Asselineau sur l'Histoire de France, Mlle Ornella Guyet la décrit comme une présentation « *profondément réactionnaire* », une « *antienne de l'extrême-droite* », « *ultra-nationaliste* », etc. En ne citant que quelques mots extraits d'une conférence de trois heures et demie, elle passe sous silence des pans entiers de la présentation et le fil conducteur lui-même de la démonstration, qui ruinent ses calomnies.

Comme le savent les dizaines de milliers d'internautes qui ont déjà consulté et applaudi cette conférence, le président de l'UPR y insiste par exemple sur le refus de donner à la nation française un caractère ethnique depuis au moins Clovis, souligne l'ancienneté de la soif de justice et d'égalité dans le peuple français, dénonce le gouffre qui se creuse régulièrement entre le peuple français et ses élites, rend hommage aux Soldats de l'An II, exalte les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, de Laïcité et de Droits de l'Homme, souligne le caractère rétrograde du Premier Empire, de la Restauration et du Second Empire, exalte le rôle émancipateur de l'exemple républicain français pour de nombreux peuples du monde, flétrit la Collaboration et le régime de Vichy, magnifie les rôles de Félix Eboué et du réseau Manouchian dans la Résistance, etc., etc.

Le résumé que Mlle Ornella Guyet ose faire de cette conférence n'est donc pas seulement grossièrement mensonger : il est exactement contraire à l'esprit qui anime la conférence. Cette manœuvre est d'autant plus abjecte que c'est en partie sur ce fondement qu'elle appelle les manifestants à venir « *combattre le fascisme* », en interdisant la tenue de nos conférences lyonnaises.

**La constitution du délit de diffamation est donc avérée.**

6.2. – Deuxième exemple : Mlle Ornella Guyet affirme dans cet article que « *C'est sans étonnement qu'on le voit nommé par Nicolas Sarkozy le 20 octobre 2004 à la tête de la direction générale à l'intelligence économique à Bercy, et travaille alors en étroite collaboration avec Jean-Pierre Raffarin, autre grand casseur de droits sociaux s'il en est* ».

Il s'agit d'une affabulation totale : François Asselineau n'a jamais rencontré M. Raffarin, ni *fortiori* travaillé avec lui, ni n'a jamais participé à quelque décision de « *casse de droits sociaux* ». Bien au contraire, M. Asselineau a vu son action entravée à ce poste parce qu'il soulignait les effets sociaux néfastes de l'euro et de la construction européenne !

**Cette série d'allégations mensongères de Mlle Ornella Guyet est constitutive du délit de diffamation et l'insulte de « *casseur de droits sociaux* », de même que le classement de l'article dans la rubrique « *facho* », relèvent du délit d'injures publiques.**

6.3. – Troisième exemple : Mlle Ornella Guyet affirme dans cet article qu'il « *finit par être mis sur la touche par Sarkozy en raison de ses prises de position en faveur du protectionnisme* ».

Cette allégation est également totalement dénuée de fondement, à deux égards :

-- la fin des fonctions de Délégué général à l'intelligence économique de M. Asselineau n'a pas été prise par M. Sarkozy. Elle a été décidée au printemps 2007 par le ministre de l'économie et des finances, M. Thierry Breton, sous la présidence de M. Jacques Chirac.

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
-- cette décision n'a absolument pas été prise « *en raison de ses prises de position en faveur du protectionnisme* » mais parce que ses analyses sur la crise financière mondiale à venir et sur l'inéluctable éclatement de l'euro furent jugées inacceptables par le ministre (qui poursuit depuis lors sa carrière comme enseignant à l'université de Harvard, aux États-Unis).

### **L'allégation de Mlle Ornella Guyet est donc mensongère, et constitutive du délit de diffamation.**

6.4. – Quatrième exemple : Mlle Ornella Guyet affirme de façon haineuse : « *Quelques mots pour finir sur l'invitation d'Asselineau à Radio Canut : ce n'est pas la première fois que notre homme tente de se faire inviter ou se fait inviter par des radios de gauche, sinon alternatives. Ce genre d'invitations lui servent de caution contre les mauvaises langues qui auraient l'audace de le dénoncer comme un personnage d'extrême droite.* ».

On notera que, dans la logique de Mlle Ornella Guyet, lorsque François Asselineau se fait inviter par des radios classées à droite, c'est qu'il est évidemment de mèche avec ces radios, tandis que lorsqu'il se fait inviter par des radios classées à gauche, c'est tout aussi évidemment qu'il le fait dans le but perfide de « *servir de caution contre les mauvaises langues qui auraient l'audace de le dénoncer comme un personnage d'extrême droite.* »

En présentant les choses de la sorte, Mlle Ornella Guyet travestit totalement la réalité en occultant soigneusement deux éléments essentiels d'appréciation :

- d'une part François Asselineau n'est nullement l'habitué d'une radio en particulier. Les rares invitations qui lui ont été faites à s'exprimer dans une radio se sont réparties de façon spontanément assez équilibrée entre droite et gauche au cours des 3 dernières années :

- Radio Courtoisie (pour une émission sur la francophonie) ; cette radio est en effet classée très à droite, mais pas de façon univoque puisqu'elle a interrogé de très nombreuses personnalités politiques ou universitaires de droite et du centre, y compris des membres du gouvernement et des académiciens. En outre, Mlle Guyet ne précise pas que M. Asselineau n'a pas été réinvité par Radio Courtoisie depuis 2 ans car il y est jugé trop à gauche.
- une seule fois sur Radio Générations 88.2 (classée à gauche),
- trois fois sur Radio Notre Dame (classée au centre),
- une seule fois sur Radio Ici et Maintenant (classée plutôt à droite),
- une seule fois sur Radio Yvelines 88.4 (apolitique),
- une seule fois sur Radio Divergences Montpellier (classée plutôt à gauche).

- d'autre part, Mlle Guyet ne dit pas un seul mot du contenu des émissions, ni des propos tenus par François Asselineau au cours de ces émissions. Or, savoir ce que le président de l'UPR a dit est évidemment essentiel pour pouvoir porter un jugement éclairé.

- Par exemple, son interview sur Radio Courtoisie dans une émission concernant la francophonie il y a 2 ans ne prend tout son sens que si l'on rappelle ce qu'il y a dit. Le président de l'UPR a souligné que la défense et la promotion de la langue française ne s'obtiendraient pas par la défense bec et ongles de quelques règles de grammaire surannées chères aux érudits, mais par une position ferme vis-à-vis de l'hégémonie américaine. Pour illustrer son propos, il a rappelé qu'au cours des années récentes, les Alliances Françaises à travers le monde n'ont jamais connu autant d'affluence de personnes souhaitant suivre des cours de français que lorsque la France s'est opposée à la Guerre en Irak au Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies en 2003.
- Autre exemple : lors de l'un de ses passages sur Radio Notre Dame, en octobre 2008, François Asselineau a été opposé à l'essayiste libéral Nicolas Baverez ; il y a démontré en quoi l'ultra-libéralisme et le capitalisme financier étaient en train de conduire à l'effondrement des économies occidentales, et à une régression économique et sociale sans précédent en France.

Ainsi doublement replacées en perspective, les allégations de Mlle Ornella Guyet sur les passages radios de François Asselineau et sur les intentions perfides qui animeraient le président de l'UPR sont profondément calomniatrices, tout comme l'imputation, aussi intolérable que burlesque, d'être « *d'extrême droite* ». Elles sont aussi mensongères que faciles à réfuter immédiatement, par l'écoute de ces émissions qui ont été enregistrées.

**Les accusations de Mlle Ornella Guyet sont une nouvelle fois constitutives du délit de diffamation et d'injures publiques.**

7°) Allant plus loin, Mlle Ornella Guyet a lancé, dans l'article de Rebellyon, un appel implicite à la violence et à l'atteinte à la liberté d'expression, au nom d'un prétendu combat « *antifasciste* ».

Se félicitant implicitement d'avoir fait annuler l'interview radio que François Asselineau avait prévu de donner à une radio locale (Radio Canut), l'article a appelé les militants « anarchistes libertaires » de Lyon à empêcher la tenue des conférences du président de l'UPR, en titrant explicitement : « **Asselineau dégage !** » et en expliquant : « *[François Asselineau] a même tenté de s'inviter à Radio Canut ce mardi 7 juin, mais l'émission a pu être annulée à temps, ce dont nous nous félicitons. Néanmoins, comme d'autres conférences sont prévues - notamment au centre multiculturel Art Dreams, en plein coeur de la Croix-Rousse - il n'est pas inutile de rappeler qui est François Asselineau et pourquoi il faut le combattre.* »

8°) De fait, le gérant de l'espace Art Dreams qui avait donné son accord depuis plusieurs semaines pour que le Président de l'UPR puisse venir y faire une conférence intitulée « La tragédie de l'euro » (conférence de haute tenue intellectuelle et technique, comme toujours) a préféré annuler, avec regret, cette réunion publique, du fait des messages menaçants reçus sur son adresse électronique à la suite de l'article de Mlle Ornella Guyet sur le site Rebellyon.

**Il y a donc bien eu atteinte avérée et concrétisée à la liberté d'expression de la part de Mlle Ornella Guyet et du site Rebellyon qui a relayé son appel.**

## **Conclusion**

**Pour l'ensemble des raisons qui viennent d'être énumérées, et sans prétendre à l'exhaustivité de nos griefs à ce stade, l'Union Populaire Républicaine (UPR) a décidé de déposer plainte, à l'encontre de Mlle Ornella Guyet (alias "Marie-Anne Boutoleau"), et des sites Internet Indymedia et Rebellyon, pour diffamation, injures publiques, refus du droit de réponse et atteinte à la liberté d'expression.**

### [Notes](#)

\* <http://paris.indymedia.org/spip.php?article7225>

\*\* <http://rebellyon.info/?Attention-l-ultra-droite>